

Bernard Stalter, président de l'Union nationale des entreprises de coiffure, et le Conseil exécutif de l'UNEC, appellent les branches professionnelles à partager leur démarche et à se fédérer pour constituer une filière unique dédiée à l'artisanat.

La réforme de la formation professionnelle soulève la question de l'organisation de l'artisanat, principal employeur d'apprentis qui sont autant de futurs artisans et de potentiels chefs d'entreprises. Pour Bernard Stalter, président de l'Union nationale des entreprises de coiffure (UNEC), « la structuration actuelle de l'artisanat est un frein face aux défis qu'il doit relever ». Bernard Stalter appelle à « un changement de paradigme : il faut rationaliser, fédérer les énergies et les compétences dans une logique interprofessionnelle pour donner un nouveau souffle à l'artisanat, gagner en cohérence, en efficacité et en lisibilité ». Bernard Stalter, qui s'est entretenu avec Alain Griset, président de l'U2P : « en soutien à ce projet, j'annonce que l'UNEC est prête à s'engager dans une logique de fédération. J'appelle les autres branches professionnelles de l'artisanat à rejoindre cette démarche ».

« Actuellement les entreprises artisanales sont regroupées dans une logique de branches professionnelles. L'artisanat est divisé en une vingtaine d'Organisme Paritaire Collecteur Agréé –OPCA- qui ont pour principales missions de collecter la contribution à la formation professionnelle et de conseiller les entreprises dans leurs actions de formation » explique Bernard Stalter, « une structuration qui manque de visibilité et de lisibilité » souligne-t-il.

Or, avec 1,3 million d'entreprises artisanales, 3,1 millions d'actifs, 300 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 250 métiers différents et 160 000 apprentis qui suivent chaque année un cursus d'apprentissage dans des entreprises artisanales, « l'artisanat est une filière économique à part entière, un formidable vivier de croissance, d'innovation et d'emplois qualifiés et une véritable réponse au problème du chômage » affirme Bernard Stalter qui souligne le rôle économique de l'artisanat mais aussi « sa contribution au dynamisme et à l'équilibre de vie dans les bassins de vie ».

Pour Bernard Stalter, « c'est une opportunité unique de transformer une définition juridique en une filière économique ».

*« Le gouvernement appelle de ses vœux cette restructuration de la filière. Nous devons pouvoir être, dans l'intérêt des entreprises artisanales, en mesure d'y répondre en bâtissant une filière économique cohérente. Nous devons pouvoir être un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics. Aussi je soutiens la démarche de l'U2P et milite pour la **création d'un opérateur de compétences dédié à l'artisanat avec le regroupement des branches professionnelles sous forme de filière verticale.**» indique Bernard Stalter.*

Communiqué de presse

Paris, le 3 juillet 2018

UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE

Comme d'autres branches professionnelles de l'artisanat, l'UNEC est adhérente de la **Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services –CNAMS- organisation interprofessionnelle nationale des métiers de la fabrication et des services**. **« Il est essentiel que toutes les branches de la CNAMS s'associent à cette démarche. En tant que président de l'UNEC, j'appelle les autres branches à s'associer à nous pour co-construire cette « grande maison commune » de l'artisanat ».**

A propos de l'UNEC

Première organisation professionnelle du secteur de la coiffure, l'UNEC jouit d'une présence nationale à travers 22 unions régionales, 112 syndicats départementaux, 185 salariés et 3000 élus bénévoles. Acteur majeur du dialogue social, engagé pour défendre les intérêts socio-économiques de la profession, l'UNEC travaille à une vision du métier résolument tournée vers l'avenir autour des enjeux liés à la formation, la RSE ou encore le digital. L'UNEC est aussi l'interlocuteur privilégié des tous les chefs d'entreprise (avec ou sans salariés) avec pour mission de les accompagner dans la transformation du métier. Enfin l'UNEC endosse le rôle de représentant de la profession auprès des institutions en les sensibilisant pour valoriser et créer les conditions de son développement.

Plus d'informations sur : www.unec.fr

Contacts presse :

Céline Lavail-Georgin
Responsable Marketing et Communication
celine.lavail@unec.fr
01 42 61 50 65

Christelle Pelka
Directrice du Cabinet du Président
christelle.pelka@unec.fr
01 42 61 53 24